



Contrat reservation sans dépôt de garantie

Par **Sara77**, le **08/03/2016 à 18:44**

Bonjour à tous,rnrnJe me permets de solliciter la communauté pour vous exposer mon cas.rnrnJ'ai signé un contrat de reservation par le biais d'un conseil suite a un RDV à domicile.rnA la signature, aucun contrat de dépôt de garantie ne m'a été demandé, ni après d'ailleurs.rnNous avons mentionné le montant et le TEG du prêt a obtenir.rnDeux mois après un credit est trouvé mais pas sur la bonne durée...rnSept mois après la signature du contrat de reservation, un prêt est trouvé, bonne durée mais pas bon TEG...rnEn parallèle, je creuse le projet et les réponses apportées par le conseil ne me semblent pas toujours très claires.rnrnConclusion, je décide de finalement ne pas donner suite a ce contrat de réservation, pretextant que le delai d'obtention du prêt est largement dépassé. Je préviens le conseil de ma décision.rnrnEn retour de ma notification de de ne pas donner suite a ce contrat de reservation, le promoteur et le conseil me pressent de signer le ontrat de prêt et d'acheter ce bien, me menaçant d'entamer une procédure pour récupérer le contrat de garantie...rnrnJe me pose la question car je pense être dans mon bon droit, aucun dépôt de garantie n'ayant été versé, il ne peut être réclamé utlerieurement.rnrnPouvez vous me donner vos conseils et avis svp ?rnrnPar avance merci du temps que vous accorderez a ma demande.